

CAPSULE – CONSEILS FISCALITÉ

<u>LE RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-ÉTUDES (REEE)</u>: POUR L'AVENIR DE VOS ENFANTS!

De nos jours, un étudiant qui fréquente un cégep, une école de métiers, un collège ou une université doit débourser plusieurs milliers de dollars par année. Nous n'avons qu'à penser aux frais de scolarité, livres, matériel scolaire, frais afférents, transport, hébergement et toutes les dépenses connexes.

Plusieurs stratégies permettent d'assurer un soutien financier à vos enfants dont celle du **Régime enregistré d'épargne-études (REEE**). En plus d'accumuler des sommes qui fructifient à l'abri de l'impôt, vous aurez également droit aux subventions gouvernementales.

Du 1^{er} au 30 septembre, profitez d'une remise de 50 \$ pour chaque ouverture de compte !

À la Caisse du Réseau de la santé, avec notre plan pour financer les études de vos enfants, vous serez en mesure de leur laisser probablement le plus bel héritage possible... soit celui de l'accès à l'éducation.

Pour des conseils judicieux concernant vos finances...

Un seul numéro sans frais : 1 877 522-4773 www.desjardins.com/caissesante